



RESERVATION DES REPAS A LA RESTAURATION PERISCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Afin de simplifier la réservation des repas à la restauration scolaire, la commune s'est inscrite au service : « **mon espace famille** » sur internet.

Ce service est créé dans un 1^{er} temps uniquement pour la restauration scolaire.

Pour les familles qui ne souhaitent pas ou ne bénéficiant pas d'internet, vous aurez toujours la possibilité, comme par le passé, d'inscrire votre (vos) enfant (s) au secrétariat de mairie.

Comment vous inscrire :

- 1) Connectez-vous sur www.monespacefamille.fr, puis cliquer sur « je me connecte »
- 2) Cliquez sur « créer un compte »
- 3) A la question possédez-vous un compte sur « mesfacturesonline.fr » répondez : **NON**
- 4) Complétez les informations demandées, puis enregistrez
- 5) Saisissez le code d'accès que vous allez recevoir par mail en retour
- 6) Votre compte est créé, vous pouvez utiliser le service de réservation des repas
(en cas de perte du code contactez les services de la mairie)

Fonctionnement du service :

Réservez :

- 1) Sélectionnez le service cantine et l'enfant pour lequel vous souhaitez effectuer une réservation en utilisant le calendrier pour choisir les dates
- 2) Cliquez sur « **valider** » **pour enregistrer** votre demande

Consultez :

Sélectionnez le service et l'enfant inscrit, le calendrier affiche les présences et absences de votre enfant

Signalez une absence :

- 1) Sélectionnez le service et l'enfant pour lequel vous souhaitez signaler une absence
- 2) Cliquez sur les prestations que vous souhaitez annuler
- 3) Validez votre panier pour finaliser la (les) demande (s) d'annulation

Attention :

- Les annulations sont possibles 11 jours avant la date de réservation. Passé ce délai, rapprochez-vous des services communaux.
- En cas de maladie, les repas pourront être décomptés sur présentation d'un certificat médical.

La municipalité